

**Intitulé**

Intitulé du parcours type : Gestion des ressources humaines et de la Paie

Mention de rattachement : Métiers de la GRH : assistant

COMUE / UNIVERSITE / ECOLE : UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

**Secteurs d'activités et types d'emplois accessibles par le détenteur de ce parcours type**

70.22Z Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion  
78 Activités liées à l'emploi

**Secteurs d'activité**

Grandes entreprises privées et publiques, PME et TPE, Services, Banques et assurances  
Cabinets d'expertise comptables, Cabinets de conseils, Cabinets d'études RH, Organismes de formation  
Fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière  
Associations

**Type d'emploi**

Le titulaire du diplôme pourra exercer les types d'emploi suivants :  
Gestionnaire/assistant-e RH  
Gestionnaire/assistant –e administration du personnel et paie  
Gestionnaire/assistant –e Paie  
Gestionnaire du système d'informations paie et RH  
Gestionnaire/assistant–e formation  
Chargé–e de recrutement  
Collaborateur/Collaboratrice social

**Code ROME (5)**

M1501 ASSISTANAT EN RESSOURCES HUMAINES

M1502 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

M1503 MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

**Activités et compétences spécifiques du parcours type**

**Activités visées par le parcours type**

**Gestion administrative du personnel et de la formation**

**Compétences attestées pour pouvoir exercer ces activités**

Élaboration du règlement intérieur  
Connaître le cadre administratif et réglementaire  
Suivre des actions de formation, de mobilité ou de reclassement  
Élaborer un contrat de travail  
Gérer les absences, les accidents du travail  
Établir un solde de tout compte  
Participer à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels  
Organiser les élections professionnelles

**Gestion de la paie**

Paramétrer et gérer la paie  
Collecter les éléments nécessaires au traitement de la paie  
Editer et contrôler les bulletins de salaires  
Établir les soldes de tout compte  
Traiter les déclarations post-paie  
Connaître le cadre réglementaire  
Assurer une veille réglementaire et juridique  
Utiliser efficacement les logiciels de paie  
Faire preuve de rigueur et de discrétion

**Développement des RH : Elaboration et mise en œuvre des processus et des outils RH**

**Reporting social et diffusion de l'information RH**

**Gestion des relations sociales**

**Communication interne**

**Conduite de projets R.H.**

Élaborer et mettre en œuvre des processus et des outils RH : intégration, recrutement, évaluation du personnel, entretiens professionnels, GPEC, recrutement, mobilité, formation, rémunération.  
Organiser et mettre en œuvre le recrutement et l'intégration des nouveaux collaborateurs  
Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de rémunération (intéressement, participation, négociations salariales)  
Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la GPEC  
Participer à la gestion de la formation  
Participer à la prévention des risques professionnels  
Mobiliser des connaissances en droit du travail et relations sociales  
Mobiliser les dispositifs de la politique publique de l'emploi et de la formation professionnelle  
Assurer une veille réglementaire et juridique  
Construire et utiliser des tableaux de bord

<b>Spécialités de formation</b>	
315 - ECHANGES ET GESTION RESSOURCES HUMAINES, GESTION DU PERSONNEL, GESTION DE L'EMPLOI	
<b>Mots clefs</b>	
ADMINISTRATION DU PERSONNEL	
PAIE	
DEVELOPPEMENT DES RH	
REPORTING SOCIAL	
RELATIONS SOCIALES	
Modalités d'accès pour le parcours concerné (uniquement si différentes de celles appliquées pour la mention de rattachement)	
Conditions d'inscription à la certification	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut élève ou étudiant	OUI une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un contrat d'apprentissage	OUI une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après une formation continue	OUI une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	OUI une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	OUI une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Composition des jurys VAE	
Par expérience dispositif VAE prévue en 2002	OUI une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements deux enseignants-chercheurs une personne ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée
Le cas échéant, ciblez trois compétences associées et leurs UE afférentes	
Compétences	UE
Gestion et développement des RH, GPEC, Formation	UE 1 Gestion des ressources humaines
Gestion de la paie	UE 2 Paie et progiciels de paie
Construction d'un système d'information et de tableaux de bord RH	UE 3 Système d'information RH
Statistiques	
Au total, environ 40 titulaire du titre par an. Accueil de 25 alternants (en contrat de professionnalisation) par an. Accueil de 15 étudiants en formation initiale et formation continue (hors contrat de professionnalisation) par an. Insertion professionnelle (diplômés 2013) : A deux ans, 80,6% des étudiants sont employés. 52% des étudiants employés sont en CDI et 86% ont un salaire mensuel (temps plein avec primes) supérieur à 1399 euros.	
Lieu de certification	
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - 38400 Saint Martin d'Hères	
Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur	
Université Grenoble Alpes Faculté d'Economie CS 40700 38058 GRENOBLE CEDEX 9	
Liens avec d'autres établissements proposant le(s) même(s) parcours-type(s)	
Historique	
La licence professionnelle a été créée en 2001. Elle est ouverte aux étudiants en formation initiale, et en formation continue et en alternance (contrat de professionnalisation). Jusqu'en août 2016, son intitulé était Licence professionnelle GRH, spécialité GRH et de la Paie	
Liste des liens sources	
Site internet de l'autorité délivrant la certification	
<a href="http://www.univ-grenoble-alpes.fr">http://www.univ-grenoble-alpes.fr</a>	